

Mme Emmanuelle VERGNOL
Déléguée Territoriale

Dossier suivi par : Didier PRAT
Mail : d.prat@inao.gouv.fr

N/Réf. : 24 - EV/DP/NF – 378



**Monsieur Le Président
Hautes Terres Communauté
4 rue Faubourg Notre-Dame
15300 MURAT**

A l'attention de Madame Clémentine DELPRAT

Aurillac, le 4 juin 2024

Objet : Projet de modification simplifiée n°4 du PLU d'Albepierre-Bredons.

Monsieur Le Président,

Par message électronique du 7 mai 2024, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, le projet de modification simplifiée n° 4 du PLU d'ALBÉPIERRE-BREDONS.

La commune d'ALBÉPIERRE-BREDONS est incluse dans :

- l'aire géographique de production du lait, de transformation et d'affinage des AOP fromagères "Bleu d'Auvergne", "Cantal", "Fourme d'Ambert" et "Salers",
- l'aire géographique d'affinage de l'AOP fromagère "Saint Nectaire",
- l'aire géographique des Indications Géographiques Protégées (I.G.P.) "Comté Tolosan", "Jambon d'Auvergne", "Jambon de Bayonne", "Porc d'Auvergne", "Saucisson sec d'Auvergne / Saucisse sèche d'Auvergne" et "Volailles d'Auvergne".

L'objet de la modification simplifiée n° 4 porte sur le règlement écrit afin d'autoriser en secteur Aa, les constructions et installations nécessaires au fonctionnement du réseau de téléphonie mobile.

Après étude du dossier, je vous informe que l'INAO n'a pas de remarque à formuler sur ce projet dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence directe sur les AOP et IGP concernées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la Directrice et par délégation,
La Déléguée Territoriale

Emmanuelle VERGNOL

Copie : DDT 15